Séminaire ANDEA – 6 et 7 juillet 2009

INHA, Salle Walter Benjamin, 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Liste des participants : voir document joint.

Le principe et le contenu de ce séminaire, axé sur les enseignements, avaient été adoptés par le Conseil d'Administration de l'ANDEA du 17 avril 2009.

Depuis cette date, de nombreuses réunions se sont tenues, confortant l'opportunité de cette décision.

Lors du dernier "groupe de travail territorial" , réuni le 29 juin, le ministère, nous a transmis les projets de textes concernant :

- la mise en place du conseil des enseignements supérieurs,
- le projet d'arrêté concernant l'organisation des enseignements.

Ces textes s'inscrivent dans le cadre de la question de la reconnaissance du DNSEP au grade de master, qui est la question « pivot » de toutes les autres.

Le ministère nous a également rappelé les conclusions de la réunion DAP / Direction des enseignements supérieurs.

Lors de la réunion DAP/DGES du 29 mai, le principe de la reconnaissance du DNSEP a été confirmé. Mais se pose la guestion des conditions :

- ces conditions ne portent pas sur celles énoncées dans l'avis de l'AERES, considérées comme incontournables ;
- elles concerne l'évaluation des écoles : s'il est indiscutable qu'il doit y avoir évaluation école par école, la discussion porte sur la période transitoire : est-ce que, dans un premier temps, toutes les écoles peuvent délivrer le DNSEP (en se fondant sur le panel qui avait été étudié pour l'agrément du diplôme), ou est-ce qu'on commence les évaluations école par école ?

La DAP plaide pour une période transitoire (de 1 à 3 ans) pendant laquelle toutes les écoles seraient habilitées.

Sur cette question, il y a des divisions au sein de la direction des enseignements supérieurs ; Olivier Kaeppelin a demandé un arbitrage par les cabinets ministériels (ministère de la culture, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Le projet d'arrêté reconnaissant le DNSEP au grade de Master pourrait être présenté au CNESER le 20 juillet prochain ; s'il y avait accord, la DAP, selon Nicole Phoyu-Yedid, "prendrait contact avec l'AERES dès le lendemain".

Le texte portant création du conseil des enseignements supérieurs est en cours de signature.

On peut noter qu'il y a "équilibre" entre les représentants du ministère de la culture et ceux de la direction des enseignements supérieurs : le modèle a été celui des instances des écoles d'architecture.

On peut noter qu'à plusieurs reprises, il est mentionné que les propositions que peut faire ce conseil sont « sous réserve des compétences propres de l'AERES ».

Si le texte est signé prochainement, une première réunion du conseil pourrait être envisagée au mois de novembre.

Le texte portant organisation de l'enseignement est un texte « cadre ».

Il envisage le régime des études avec deux cursus (un court et un long), l'habilitation des établissements (qui ne peuvent être qu'établissements publics ou établissements publics de coopération culturelle); le texte envisage également la possibilité de diplômes d'approfondissement ou de spécialisation.

C'est un texte qui reprend pour l'essentiel les anciens textes discutés il y a deux ou trois ans, et qui prévoit un arrêté complémentaire sur l'organisation et le contenu des études.

Ce projet d'arrêté pourrait être présenté aux écoles dans le cadre d'un groupe territorial que la MIPEA envisage de réunir au milieu du mois de septembre.

La discussion du séminaire a donc porté, comme c'était prévu, sur les principaux éléments relatifs à l'organisation de l'enseignement et des études.

On ne reprendra pas ici les nombreuses interventions qui ont été faîtes par les différentes écoles, mais on trouvera les conclusions des discussions.

Les discussions, et donc les propositions, ont eu comme objectif principal de redéfinir un cadre réglementaire commun pertinent dans un contexte d'autonomisation croissante des établissements. C'est-à-dire un cadre commun « a minima » suffisamment ouvert pour permettre à chaque établissement de développer et énoncer son projet le plus clairement possible, en cohérence avec les objectifs de Bologne (transparence, lisibilité, efficacité...).

ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les textes proposés par le ministère envisagent la distinction entre un cycle long (conduisant au DNAP et au DNSEP) et un cycle court (conduisant au DNAT).

<u>Dans le prolongement de nos discussions antérieures (2006-2007), il a été convenu que cette distinction « cycle court, cycle long » était sans signification.</u>

Nous travaillons dans le cadre général des enseignements supérieurs, qui prévoit un premier cycle conduisant à un diplôme au bout de trois ans, puis un deuxième cycle de deux ans conduisant à un diplôme niveau master.

Nous souhaitons donc que cette division de l'enseignement en deux cycles soit actée et qu'il ne soit plus fait référence à un « cycle court ».

Certains enseignements de premier cycle peuvent être à dominante "art et technique", mais il n'y a aucune raison pour les constituer en une catégorie à part. Ils peuvent être spécifiés dans le cadre de mentions ou de spécialisations.

(La réalité des parcours d'étudiants plaide aussi en ce sens. Un nombre toujours croissant d'étudiants poursuivent leur cursus au delà du DNAT, dans les cycles "longs".)

Options. Mentions et spécialisations.

Le projet de texte organisant les enseignements ne mentionne pas explicitement les options actuelles ;

toutefois dans son article 1, il parle des « établissements d'enseignements supérieurs d'arts plastiques... assurant la formation de créateur à toutes les formes d'expressions plastiques dans les champs des arts visuels, de la communication et du design ».

Cette formulation qui fait référence aux « arts plastiques », et aux "arts visuels", n'a pas été jugée satisfaisante dans la mesure où elle fait trop référence aux appellations en cours dans le domaine universitaire.

Par ailleurs, même si le texte ne fait pas référence aux anciennes mentions, la proximité des termes utilisés ici avec ceux caractérisant les anciennes mentions nous semble trop proches.

Il nous semble en fait préférable que les enseignements puissent avoir des dénominations qui se rattachent plus étroitement et fidèlement à leurs contenus, et qui peuvent être mieux appropriées à la situation actuelle de l'art et des enseignements.

D'où la proposition de dénominations larges communes à tous les enseignements des écoles supérieures d'art, pouvant être spécifiés par des mentions qui permettraient de mieux préciser le contenu des enseignements dispensés, voire les "spécialisations".

- Il y aurait un intitulé (unique) de diplôme niveau licence, un intitulé (unique) de diplôme niveau master.
- Chaque intitulé pourrait être (ou non) complété par une mention.
- Chacune des mentions de ces diplômes est susceptible de donner lieu à des jurys spécifiques. (Dans les faits, c'est une pratique qui a déjà commencé dans certaines écoles, à Strasbourg par exemple).

Ce qui peut poser la question de l'appellation des diplômes.

De la discussion sont ressorties quatre propositions :

Nouvel intitulé Diplôme niveau Licence

DNA

Diplôme National d'Art ou d'Arts

DNAP

Diplôme National d'Arts Plastiques)

DNA-D

Diplôme National d'Art et Design

DNA-D-M

Diplôme National d'Art, Design, Médias

Nouvel intitulé Diplôme niveau Master

DNSA

Diplôme National Supérieur d'Art ou d'Arts

DNSAP

Diplôme National Supérieur d'Arts Plastiques

DNSA-D

Diplôme National Supérieur d'Art et Design

DNSA-D-M

Diplôme National Supérieur d'Art, Design, Médias

(Dans la suite de la discussion, et donc de ce compte rendu, les anciennes dénominations ont été conservées, pour des raisons de commodité.

Mais un changement de dénomination, notamment pour le DNSEP, est assez largement souhaité.)

A ce stade, la proposition DNA / DNSA semble recueillir le maximum de suffrages.

Jurys d'examens et de diplômes - Critères

DNAP

• Il est proposé que le jury du DNAP soit constitué de quatre personnes (afin de valoriser aussi bien le rôle des enseignants, que l'importance des intervenants extérieurs) : deux personnes extérieures à l'école, et deux enseignants de l'école dont un enseignant d'un autre cycle que le cycle concerné).

- Pour souligner le fait que le DNAP sanctionne la phase "programme", diffèrente du DNSEP, Il est souhaité que parmi les critères soit clairement indiqué un critère permettant la prise en compte de l'évaluation du travail au cours des différentes années de la phase programme (le parcours pédagogique du candidat).
- Le principe de jurys de DNAP semestriels a été écarté.

1° ANNÉE

Concernant la première année, la discussion a souligné que le bilan de fin de première année devait être un bilan « déterminant ».

- Le principe de la **nécessité de 60 crédits obligatoires** pour passer en 2° année a été réaffirmé.
- Le maintien de la **présentation d'un document écrit**, en fin d'année, a été également souhaité.

Le DNSEP

La discussion sur le DNSEP a été assez longue, puisque nous y avons finalement consacré deux demi-journées, le bilan de la première demi-journée ayant fait apparaître des manques de clarté.

Nous sommes finalement arrivés aux conclusions suivantes :

- le DNSEP doit attester un engagement dans une démarche de création personnelle et se fonde sur la soutenance d'un travail plastique.
 - <u>Le jury du diplôme</u> doit être en majorité composé d'artistes ("reconnus") auxquels peuvent être associés des professionnels du monde de l'art. Il est composé de cinq personnes : quatre extérieures à l'école, et un enseignant de l'école.
 - <u>Les éléments de contextualisation</u> (« mémoire » ? ce terme n'est pas jugé souhaitable) peuvent avoir des formes diverses :
 - ils sont en lien avec la démarche créative,
 - leur présentation ne saurait être dissociée de la présentation du travail plastique
 - Les textes officiels ne doivent mentionner aucune indication de longueur ou de forme.
 - <u>Plusieurs sessions de diplôme devraient être possibles</u> : une par semestre ; l'idée de sessions "de rattrapage" est rejetée ; s'il y a plusieurs sessions possibles, c'est pour permettre à l'étudiant de présenter son travail guand il est arrivé à terme.

La longueur de la discussion sur l'organisation des enseignements et notamment le DNSEP n'a pas permis de dégager suffisamment de temps pour la discussion prévue sur la question des écoles qui n'ont qu'un cycle d'enseignement (premier cycle).

<u>De même la question des écoles et des classes préparatoires n'a été abordée que très rapidement ;</u>

mais il est clair que c'est une question qui va se poser de plus en plus, d'autant plus qu'une série d'écoles développent des classes préparatoires ou se préparent à créer des classes préparatoires ou établissent des projets communs avec des écoles préparatoires...

LA DERNIERE DEMI-JOURNEE A ETE CONSACREE A UNE DISCUSSION SUR LA RECHERCHE

Des divergences sont sensibles entre la position du ministère de la culture et celle des régions sur l'après-diplôme. Certaines rendent leur participation au financement des écoles dépendantes de la création d'un troisième cycle (de trois années). De son côté le ministère est favorable à une seule sixième année (c'était sa position lors des assises de Rennes), mais il étudie aujourd'hui les possibilités d'un doctorat en relation avec l'université tout en voulant conserver les spécificités de la recherche artistique des écoles.

Il apparaît nettement qu'un alignement sur les contraintes universitaires de la recherche (et du doctorat), comme le préconise le rapport de l'AERES, est un danger pour les écoles d'art : il éloignera à terme les artistes des écoles au profit de docteurs pour lesquels la production artistique est secondaire.

L'après-diplôme reste néanmoins un enjeu important. Mais plusieurs questions se posent :

- sa durée : 1 ou 3 ans ?
- cette séquence doit-elle être diplômante ? si oui, selon quels critères et quel diplôme ? (l'exemple d'un cycle de 3 ans sans diplôme comme en Norvège rendrait compte des réalités de la création artistique) ;
- cette recherche doit s'intégrer à la pédagogie des écoles fondée sur le travail en équipe ;
- quel statut pour les professeurs ?

A noter que plusieurs écoles ou villes ressentent comme nécessaire d'assurer un prolongement de l'école afin de favoriser l'insertion des étudiants (pépinière d'artistes, « année cavalière »).

A l'issue de ce séminaire :

- <u>une demande de rencontre va être faîte au ministère</u> afin de présenter à la MIPEA les conclusions du séminaire; un calendrier des présences au mois d'août a été établi afin que des directeurs-trices puissent participer à cette rencontre, accompagnant Jacques Sauvageot et Michel Métayer qui seront toujours disponibles;
- <u>une réunion de rentrée est prévue le mardi 15 septembre à Lyon</u> d e 11h à 14h. Deux points principaux à l'ordre du jour :
 - * le remplacement de Jacques Sauvageot, à la présidence de l'ANDEA,
 - * le point sur les textes organisant les enseignements.
- <u>Publication des actes des assises : le principe est adopté</u> sur la base d'une proposition qui reprendrait la formule (en beaucoup plus léger) des actes des assises de Rennes. Comme suggéré il y a quelque temps par Emmanuel Tibloux, il sera demandé aux réseaux d'écoles qui ont des disponibilités financières de contribuer aux frais de publication ; une participation des écoles permettrait de compléter (étant entendu qu'on demandera la participation de la CNEEA qui a toujours déclaré qu'elle prendrait sa part à la publication).

DOCUMENTS JOINTS

- Liste des participants

et deux textes écrits et envoyés à l'occasion de ce séminaire :

- par René DENIZOT (Cergy) à propos de la recherche
- par Jacqueline FEBVRE (Orléans) à propos de la question des mentions et spécialisations.

FINKY MONKEY

Message de Dominique :

SEMINAIRE ANDEA 6 ET 7 JUILLET 2009 - 6 / 10

SÉMINAIRE D'ÉTÉ DE L'ANDÉA – 6 et 7 juillet 2009 INHA, salle Walter Benjamin, 2 rue Vivienne, Paris 2e

> Présents

Jean-Charles Agboton-Jumeau - Esba Cherbourg-Octeville Odile Biec - Esbac Pau

Benjamin Brou - Iravm La Martinique David Cascaro – Esa Mulhouse Pierre Cochart - Esa Lorient

Jean-Louis Connan – Esbam Marseille (le 6) Sonia Criton – Esba Valenciennes (le 7)

Christian Dautel – Esba Angers Christian Debize - Esa Metz Barbara Dennys - Esad Amiens Stéphane Doré - Ensa Bourges Victoire Dubruel - Esa Rueil-Malmaison

Jacqueline Febvre - lav Orléans

Rémy Fenzy – Esa Brest

Pierre-Jean Galdin - Erban Nantes Jacques Lafon - Eesi Angoulème Didier Larnac - Esba Le Mans

François Lasgi - Erba Rouen Michel Métayer - Esba Toulouse

Brigit Meunier-Bosch - Erba Dunkerque

Martine Moureu - Esac Tarbes (le 6)

Dominique Pasqualini - Ema Chalon/Saône

Claire Peillod - Esad Reims

Pierre Ponant - enseignant Eba Bordeaux Jean-Paul Ponthot - Esa Aix-en-Provence

Jean-Marc Réol - Esa Toulon Provence Méditerranée

Yves Robert - Enba Lyon (le 6)

Jacques Sauvageot – Erba Rennes

Jean-Pierre Simon - Ensa Dijon

Otto Teichert - Esad Strasbourg

Emmanuel Tibloux - Esad Saint-Étienne

Danièle Yvergniaux - Esbac Quimper

Tristan Trémeau - enseignant Esbac Quimper

> Excusés

Benoît Bavouset - Ensa Limoges-Aubusson

René Denizot - Ensa Cergy-Pontoise

Laurent Devèze – Erba Besançon

Guadalupe Echevarria - Eba Bordeaux I représentée par Pierre Ponant

Jean-Marc Ferrari - Esa Avignon

Christian Gaussen - Esba Montpellier

Dominique Gutherz - Esba Nîmes

Thierry Heynen - Esa Le Havre

Thomas Koceck - Esa Grenoble

Sylvain Lizon - Esa Clermont Communauté, n'a pu participer en raison d'un accident 'domestique'

Hubert Marcelly - Esa Annecy

Olivier de Monpezat - Esa Biarritz-Bayonne-Anglet

Jacques Norigeon - Erba Valence

Jean-Jacques Passera - Erba Caen la mer

Alain Séraphine - Esba la Réunion

Patrick Talbot - Ensp Arles

René Denizot <rene.denizot@ensapc.fr>

A Jacques Sauvageot <jh.sauvageot@gmail.com> Date 3 juillet 2009 17:15

Cher Jacques,

Merci pour ton invitation à intervenir dans le séminaire du 6 et 7 juillet, pardon pour cette réponse tardive.

Je ne suis absolument pas libre jusqu'à la fermeture mi-juillet. Néanmoins, voici quelques notes dont tu pourras faire usage si tu le juges utile ou nécessaire.

Cergy a pris position à de multiples reprises, auprès de la DAP, sur la question de la "recherche en art".

Notre position tient à une expérience de terrain, celle des pratiques artistiques et de leurs mutations, celle des approches critiques que ces mutations engendrent, celles des perspectives de recherche issues de la rencontre et de l'expérimentation des conditions nouvelles de production et de réception des oeuvres.

Repérer, explorer, situer le terrain de la création contemporaine et questionner la possibilité d'un art contemporain, telle est la démarche méthodique, tel est l'enjeu critique, qui, pas à pas, orientent, engagent et renouvellent les enseignements. Une dimension de recherche et de questionnement, à travers tout le cursus, parcourt et articule les unités de cours.

Dans cette dynamique ouverte et organique, l'école s'invente et se risque, sur le terrain de l'art, à la rencontre des oeuvres, sans préjuger de ce qu'elle doit être. Contre l'académisme et le dogmatisme, nous ne faisons de l'art, ni l'objet d'un savoir ni le sujet d'une transmission, mais la question à l'oeuvre et le questionnement de l'oeuvre possible, dont nous favorisons l'appropriation et projetons l'expérimentation.

Le sens de la recherche se trouve au coeur des enseignements. Il en procède, elle le nourrît. Il nous semble donc contradictoire d'en faire un secteur à-part et plus encore un post-diplôme réservé à des doctorants. Au titre de l'art, la recherche n'a que faire de titres universitaires. En revanche, les projets que nous engageons avec divers partenaires, au sein du PRES dont nous sommes membres, peuvent très bien donner lieu, pour ceux des étudiants qui ont déjà obtenu leur diplôme au grade de master, à la poursuite d'un travail de recherche en vue d'un doctorat.

Aussi demandons-nous la reconnaissance d'une "année cavalière", traversant le cursus et permettant à des étudiants de poursuivre au-delà du DNSEP des travaux de recherche, engagés dans des ARC, en collaboration avec des étudiants de la 2e à la 5e année. C'est une demande qui émane, à Cergy, de différents ARC et qui répond au besoin de finaliser des projets personnels tout en fécondant les pratiques de recherche qui traversent les enseignements.

Conséquence, nous pensons que la définition de thèmes ou de sujets qui prédétermineraient l'élection de projets de recherche est, en art, contre-productive. En art, c'est le projet d'une oeuvre, le projet à l'oeuvre, qui produit la recherche. La recherche est liée à la temporalité de l'oeuvre. Elle peut rencontrer, croiser, accompagner les projets d'un laboratoire scientifique, elle peut les dévoyer, elle ne peut s'y réduire sans perdre son originalité.

Il faut apprendre à devenir des contemporains, collaborer au partage d'un présent, ouvert, offert à des rythmes différents et à des interprétations multiples.

Bien à toi, René Denizot

Jacqueline Febvre : Quelle organisation générale des enseignements

La question des mentions et spécialisations –

L'orientation actuelle d'Orléans

L'Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (IAV) a pris le parti de s'ouvrir aux métiers nouveaux de la création et du design contemporain, 2D (image, édition, graphisme) et 3D (objet, mobilier, espace).

Ses nouveaux domaines de recherche convoquent le multimédia, l'interactivité, l'image d'animation, les matériaux nouveaux.

Son manifeste sur une « conception légère » sous-tend des recherches et mobilise les étudiants sur les questions environnementales, les mutations sociales et urbaines, et le développement durable.

L'école d'art et de design d'Orléans propose 2 cycles complets (DNAT/DNAP/DNSEP), en design visuel (image/édition/graphisme) ou design volume (objet/mobilier/espace)

Nous proposons deux années communes aux deux cycles, de façon à faire avancer le plus longtemps possible ensemble les étudiants « cycle court « et « cycle long ». La troisième année est spécifique : cycle court d'un côté, cycle long d'un autre.

Le cycle court en design graphique, 2D, fonctionne assez bien ; précis, le bagage technique peut s'acquérir rapidement.

Par contre le cursus en design volume, 3D, permet tout juste de former des assistants.

DNAT/DNAP un positionnement insidieux

Le cycle court semble ainsi toujours à la traîne du cycle long, avec un ressenti très insidieux dans l'école : entre ceux qui se flattent de ne pas vouloir y professer et ceux qui s'en enorgueillissent, et les étudiants qui après avoir juré ne rêver que d'un cycle court se présentent devant la Commission d'entrée pour repasser en cycle long.

Le diplôme DNAT, début octobre, est en outre très mal placé dans la scolarité aussi bien pour l'école que pour l'étudiant qui doit re-démarrer dans une autre école en octobre.... La question véritable à se poser est peut-être : as-t-on besoin de faire cette distinction, alors qu'existe, à côté de nos écoles, des BTS qui forment mieux sans doute que ce que nous sommes en mesure de faire, des techniciens de l'art ?

Ne peut-on pas envisager nos enseignements comme des lieux d'enseignements supérieurs, avec **un premier cycle et un deuxième cycle.**

Dans ce sens évident du mot design, dessin et dessein, (paraphrasant mes divers « guides du design » des années 90), le design se qualifie : design graphique, design objet, design d'espace, mais aussi en suivant les Anglais, design sonore, design culinaire, design multimédia ... A chacun alors d'imaginer sa spécialisation (ou sa « mention », même si ce mot qui fait référence aux diplômes avec mention/félicitation, peut être gênant)

Assumons aujourd'hui clairement cette notion de premier cycle et de deuxième cycle : Les étudiants, après une première année assez généraliste, se positionnent en art ou en design. Ils progressent des fondamentaux aux projets, des projets thématiques aux projets personnels. Après le passage du diplôme de fin de premier cycle, ils peuvent poursuivre en deuxième cycle sous réserve d'un passage devant une Commission interne à l'école. Celleci les invite à préciser leur projet de recherche création pour le deuxième cycle.

Vers un DNA -D?

La troisième année se clôture donc par un DNA (Diplôme national en Art) ou un DNAD (Diplôme national en Art et design) plus ou moins technique selon nos options. La qualité de ce diplôme, le dossier de l'étudiant, son sujet de recherche création détermineront le passage de l'étudiant en deuxième cycle dans l'école ou dans une autre école d'art. Pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas poursuivre, un stage de 6 mois leur est proposé jusqu'en décembre après le DNAD, de façon à les aider à se préparer à une vie active.

Pour résumer donc : un premier cycle en art ou en design, avec des options (design 2D, design 3D ???) et des spécialisations : graphisme, image, illustration, édition, multimédia, objet, mobilier, espace... permettant d'avancer sur la notion de parcours individuel de l'étudiant.

Un autre point serait de préciser nos attentes en terme de DNA/DNAD (aujourd'hui DNAP), trop souvent à mon sens vécu comme une espèce de mini DNSEP;

Du DNSEP au DNSA et DNSAD

Et de profiter du projet d'arrêté vers le grade Master pour proposer un changement de texte simplifiant le régime des études avec des diplômes lisibles pour chaque cycle :

Chapitre II - Le régime des études en arts plastiques Article 5

"Les études conduisant aux diplômes nationaux conduisent au diplôme national d'art ou au au diplôme national d'art et design, délivré à l'issue d'un premier cycle de l'enseignement supérieur de trois ans correspondant à cent quatrevingts crédits européens. et au diplôme national supérieur d'art (DNSA) ou au diplome natinal supérieur d'art et design (DNSAD) délivré à l'issue d'un deuxième cycle correspondant à trois cents crédits européens."

Jacqueline Febvre (IAV/ESAD Orléans) pour l'ANDEA, 06-07-09